

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023  
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023  
Reçu en préfecture le 29/06/2023  
Publié le  
ID : 055-215501222-20230629-23\_094-DE

**Objet : Renouvellement du dispositif « orchestre à l'école » à l'école primaire  
Auguste Fèvre d'Euville  
N° : DCM2023/094**

**PUBLIÉE LE : 04/07/23**

L'an deux mille vingt trois, **le lundi 26 juin à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 19 juin 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Florent CARÉ, Benoit REYRE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT  
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN  
Laëtitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE  
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE  
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Messieurs :

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART  
Claude LAURENT qui donne pouvoir à Florent CARÉ  
Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY  
Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT  
Jean-Benoît JANNOT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE  
Olivier LEMOINE qui donne pouvoir à Gérald CAHU

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Annette DABIT

**Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absent : 1 – Pouvoirs : 11 - Votants : 28**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

Il est proposé que la Ville de Commercy, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs, renouvellent le dispositif « Orchestre à l'école » au sein de l'école primaire Auguste FEVRE de Euville :

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Renforcer l'éducation musicale des élèves, développer leurs capacités d'expression et de création, tant au niveau individuel que collectif.
- Permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage.
- Mettre en place des projets communs d'éducation artistique et culturelle entre les établissements scolaires et les structures ou services culturels.
- Établir une complémentarité entre l'offre culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire
- Faciliter l'accès des jeunes à l'ensemble de l'offre culturelle autonome de futurs citoyens.

Débutant la première année sur une classe de CE2, ce dispositif a vocation à s'étendre sur 3 années , CM1 et CM2, selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :

	<b>2023 - 2024</b>	<b>2024 - 2025</b>	<b>2025 - 2026</b>
CE2	X		
CM1		X	
CM2			X

L'enseignement musical, entièrement gratuit est intégré dans le temps scolaire et périscolaire, selon un projet pédagogique et un planning défini dans l'annexe annuelle à la convention d'objectif conclue entre l'Inspection Académique et la Ville de Commercy (cf.article 3).

Des conventions d'objectifs entre la Ville de Commercy, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs, doivent être validées et sont jointes à la présente .

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à financer l'adhésion à l'association « Orchestre à l'école » d'un montant de 100 €/an

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à financer l'adhésion à l'association « Orchestre à l'école » d'un montant de 100 €/an

Le Maire

Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**